

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2021-016/PR/MERN portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Agence Djiboutienne pour la Maitrise de l'Énergie pour l'exercice 2021.

n° 2021-016/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
14 janvier 2021

Numéro JO
n° 1 du 14/01/2021

Date du numéro
14 janvier 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
 - VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème Loi portant révision de la constitution
 - VU**La Loi n°97/AN/00/4ème L portant réorganisation du Ministère de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles
 - VU**La Loi n°2/AN/98/4ème Loi du 21 Janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics
 - VU**La Loi n°167/AN/12/6ème L portant création de l'Agence Djiboutienne pour la Maitrise de l'Énergie (ADME)
 - VU**Le Décret n°2001-0133/PR/PM du 04 Juillet 2001 modifiant le décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 Juin 1999 sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs
 - VU**Le Décret n°2013-350/PR/MERN du 23 Décembre 2013 portant statut de l'Agence Djiboutienne pour la Maîtrise de l'Énergie
 - VU**Le Décret n°2014-131 /PRE du 24 Mai 2014 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne pour la Maitrise de l'Énergie (ADME)
 - VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre
 - VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement
 - VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministres
 - VU**Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 12 Octobre 2020 du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne pour la Maitrise de l'Énergie
- SUR Proposition du Ministre de l'Énergie, chargé des Ressources Naturelles.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le Budget Prévisionnel de l'Etablissement pour l'exercice 2021 s'établit comme suit (FDJ)

-
- En dépense à :.....31 099 004 FDJ– Budget de fonctionnement prévisionnel
:.....42 974 559 FDJ– Budget d'investissement :.....73 153 457 FDJ
- ARTICLE 2 : Le présente arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH